

Campagne PMAF Cochons 2010

Paillasson le cochon

[Dossier technique]

Ce qu'il faut savoir sur la campagne Paillasson le cochon



Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF)

8 ter en Chandellerue

BP 80242 - 57006 METZ Cedex 1

Tél: +(33) 3 87 36 46 05 - Fax: +(33) 3 87 36 47 82

Email : courrier@pmaf.org - www.pmaf.org

Sommaire

Campagne 2010, PMAF	3
Plan de campagne.....	4
Angles d'attaque	4
Objectifs par cibles	4
Quelques chiffres	5
Le cochon	5
La production.....	5
La consommation	5
Les axes de la campagne : ce qu'il faut savoir	7
1) La paille : substrat et objet de manipulation	7
2) Retirer l'aspect routinier des mutilations des porcelets...	10
3) Favoriser la libération des truies pendant et après la mise-bas	12
4) Limiter les problèmes de boiteries chez les cochons.....	14
Conclusion	16
Bibliographie	17

Campagne 2010, PMAF

La PMAF a choisi de réaliser une campagne sur l'amélioration des conditions d'élevage des porcs en France.

Ce choix est en parti justifié par l'enquête réalisée en 2009 dans 13 élevages porcins, qui révèle de graves manquements à la réglementation de protection des porcs. Afin de remédier à cette situation, la PMAF et trois autres associations (la Ligue Française des Droits de l'Animal, l'Oeuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs et Alsace Nature) ont conjointement porté plainte auprès de la Commission européenne pour non respect par la République française de cette directive. Leur but est de permettre à la France de se donner les moyens de faire en sorte que ces points soient correctement appliqués. Il faut aussi rappeler les enquêtes qu'avait réalisées la PMAF en abattoir porcine, dénonçant de bien pauvres conditions pour les truies de réformes « mal à pieds » (vieilles femelles allaitantes ayant des difficultés de déplacements dues à des problèmes aux pattes).

L'élevage des cochons est une technique complexe. La PMAF a détecté des manquements au bien-être, de la naissance à l'engraissement en passant par la maternité et le transport. Parmi ces problématiques la PMAF a identifié quatre points prioritaires sur lesquels elle fonde sa campagne 2010. Ces problématiques sont :

1

LA PAILLE :
 substrat et objet
 de manipulation



▶ La très grande majorité des porcs sont élevés sur sol nu, sans litière ni enrichissement du milieu. Mettre à disposition des animaux de la paille en stabulation libre (animaux en groupe) leur permettrait d'exprimer leurs comportements naturels d'animaux fouisseurs et sociaux.

2

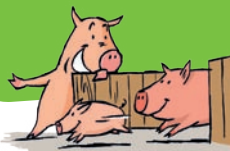
**Retirer l'aspect
 routinier des
 MUTILATIONS
 des porcelets**



▶ Les mutilations des porcelets (coupe des queues, coupe des dents, castration) sont effectuées de manière systématique, infligeant de fortes douleurs aux jeunes porcelets, alors que leur efficacité est de plus en plus remise en cause. Des alternatives existent, et doivent être mieux prises en considération.

3

**FAVORISER LA
 REUNION des
 truies et des
 porcelets**



▶ La justification de l'entravement des truies pendant la mise-bas (cage individuelle où elles n'ont pas la possibilité de se retourner) est reconsidérée. Il est important de montrer les avantages de la liberté de la mère pendant la mise-bas et lors de la lactation.

4

**LIMITER LES
 PROBLÈMES DE
 BOITERIES chez
 les cochons**



▶ De nombreux porcs souffrent de malformations des articulations qui les font boiter, conséquence d'une sélection génétique unilatérale. Il faut alors encourager l'élevage de races dites « rustiques », qui présente une conformation de l'animal plus équilibrée.

Plan de campagne

Angles d'attaque

- 1** La PMAF souhaite médiatiser l'existence de systèmes alternatifs en adéquation avec les besoins comportementaux des animaux.
- 2** La PMAF souhaite aider les éleveurs à appliquer la réglementation relative à ces quatre problématiques. Elle propose des solutions adaptées qui permettront aux éleveurs d'allier légalité et amélioration des conditions de vie de leurs animaux.

Objectifs par cibles

- ➔ **Le grand public**
Vulgariser et médiatiser les réalités de l'élevage porcin, faire connaître l'existence de systèmes alternatifs et encourager le choix de produits issus de ces systèmes ;
- ➔ **Les professionnels de l'élevage**
Implémenter la réglementation, accompagner dans la mise en conformité et valoriser les systèmes alternatifs, y compris auprès des futurs professionnels (lycées agricoles) ;
- ➔ **Les élus**
Inciter les élus (maires, députés, sénateurs, eurodéputés, etc.) à impulser une dynamique de prise en compte du bien-être dans l'élevage de porcs, encourager les élus locaux à inclure le bien-être animal dans la restauration hors domicile dont ils ont la charge ;
- ➔ **Les distributeurs (boucherie/charcuterie de proximité et grande distribution, etc.)**
Inciter à la promotion des « viandes alternatives » et sélectionner des fournisseurs de systèmes alternatifs.



Quelques chiffres

Le cochon

Avant d'exposer les différentes composantes chiffrées du marché du porc, parlons un peu du cochon en lui-même. Pouvant vivre jusqu'à 25 ans, le porc d'engraissement est amené à l'abattoir à l'âge de 6 mois, ce qui correspond à l'âge de puberté de celui-ci. En fait, un porc est en pleine activité sexuelle à l'âge d'un an. Les truies sont inséminées à 6-8 mois et sont réformées (envoyées à l'abattoir car moins productives que des jeunes truies) entre 3 à 5 ans.

Six races locales de porc :

- Blanc de l'Ouest,
- porc de Bayeux,
- Cul noir Limousin,
- porc Gascon,
- porc Basque,
- porc Corse Nustrale.

Quatres races sont utilisées classiquement en production :

- le **landrace** : robe claire avec peu de poils,
- le **large white** : proche du landrace,
- le **piétrain** : robe claire tachetée de noir et parfois de roux,
- le **duroc** : robe rousse brune uniforme.

La production

Il existe **trois grands types** d'élevages :

- les naisseurs : élevage des truies pour la production de porcelets,
- les engraisseurs : des mâles et des femelles sont engraisés pour leur viande, on les appelle aussi les porcs charcutiers,
- les naisseurs-engrailleurs, plus rares.

Le cheptel porcin français, qui tend à se stabiliser depuis quelques années après une longue période d'augmentation régulière, s'élève à environ 15 millions de têtes, dont 1,3 millions de truies reproductrices et 4,3 millions de porcelets. On comptait en 2003 (enquête SCEES) environ 46 500 exploitations élevant des porcs. Toutefois si l'on excepte les exploitations ayant moins de 20 porcs à l'engrais ou moins de 5 truies, ce nombre tombe à environ 20 000 élevages qui représentent environ 99% du cheptel. La taille moyenne des élevages, tous porcs confondus, s'élevait en 2003 à 320 têtes, la taille moyenne des élevages reproducteurs étant de 108 truies. Si l'on ne considère les élevages de plus de 100 porcs ou de plus de 20 truies, la taille moyenne passe à 150 truies et près de 1 000 porcs présents.

3^{ème} : place de la France dans le marché porcin européen

En France, la production porcine s'élève à 2,3 millions de tonnes-équivalent carcasse par an. Près des trois quarts de la production est localisée dans le grand ouest : Bretagne, Pays-de-Loire et Basse Normandie.

75% de la production est dans le grand ouest (Bretagne, Pays-de-Loire et Basse Normandie)

La consommation

La viande de porc est la première consommée par les français (34,5 kg en moyenne par habitant et par an). Vingt kilos de moins que les allemands et les espagnols, les champions d'Europe en la matière.



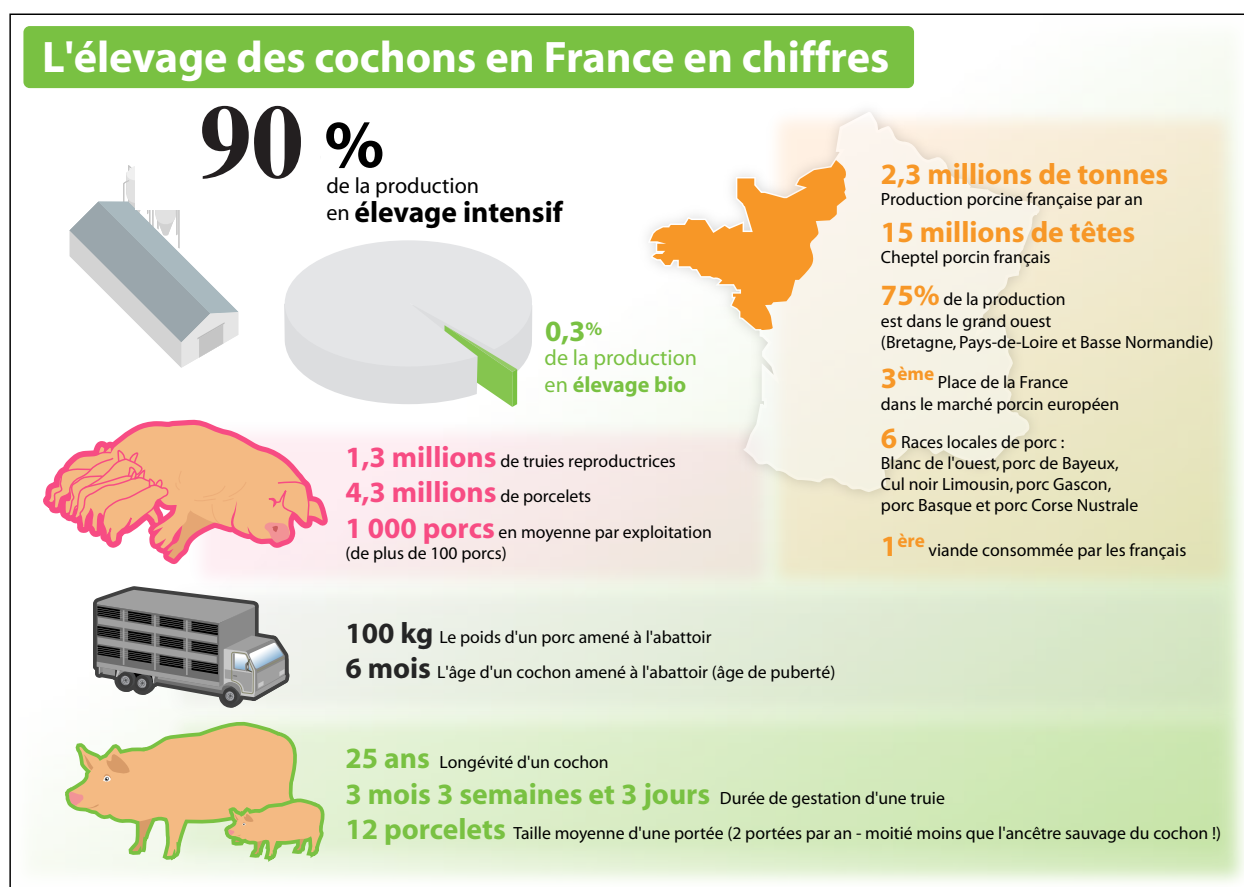
Les ventes de viande fraîche ne représentent actuellement que 30 % de la consommation totale de porc en France.

En 2009, alors que la vente de viande en général a fortement diminué (-6,8%) , les charcuteries ont la faveur des consommateurs.

Le Label Rouge semble également unanimement apprécié. Par contre, la perception des mentions liées à l'élevage des animaux est contrastée, ambiguë et suscite des interrogations. L'élevage est un sujet sur lequel les consommateurs expriment une soif de connaissance. (à mettre en bas de page : « Comportement du consommateur : de l'intention à l'acte d'achat » ; Vincent Legendre ; Techniporc, Vol. 32, N°3, 2009, p. 15-18)

En 2007, alors que la France importait 480 milliers de tonnes de porc, elle en a exporté 651.

L'élevage des cochons en France en chiffres



Dossier technique

Les axes de la campagne : ce qu'il faut savoir

Réglementation

Les textes de la réglementation sont extraits de la Directive 2008/120/CE du Conseil du 18 décembre 2008 établissant les normes minimales à la protection des porcs (version codifiée). Dès 2001, une directive européenne, traduite en droit français, parue au Journal officiel du 22 janvier 2003 sous l'arrêté du 16 janvier 2003, établit les normes minimales relatives à la protection des porcs. Le respect de la réglementation « Bien-être » entre dans les contrôles de conditionnalité PAC depuis le 1er janvier 2007.

Les numéros entre parenthèses correspondent aux considérations du Conseil de l'Union européenne.

1) La paille : substrat et objet de manipulation

Comportements des cochons

Les cochons sont des animaux sociaux et curieux. Ils ont besoin d'être en relation avec des congénères, et de pouvoir manipuler des objets à leur guise. Les cochons, comme leur ancêtre sauvage (proche du sanglier), fouillent le sol à la recherche de leur nourriture : racines, graines, etc. Les cochons utilisent la majeure partie de leur temps en activité à chercher la nourriture dans le sol.

Pratiques actuelles en France

La grande majorité des cochons vivent toute leur vie sur caillebotis (surface de sol qui est percée). Ces animaux n'ont **aucun substrat** à leur disposition (paille, foin, sciure, ...) qui leur permettrait de fouger, de jouer et d'explorer. En fait, ils vivent **sur un sol en béton** et avec très peu d'activité possible. 90% des cochons sont engraisés sur caillebotis¹. Il y a des caillebotis en béton, avec des grosses fentes, ou des caillebotis à fil, sous forme de grilles métalliques. ➔

! Bon à savoir !

Fouger
désigne
l'action des
cochons de
fouiller dans
le sol.



¹ Courboulay, V., Bregeon, A., Massabie, P. & Meunier-Salaün, M. C. 2003. Quel type de sol en engraissement ? Comparaison caillebotis partiel / caillebotis intégral pour différents critères d'évaluation du bien-être des animaux. TechniPorc, 26 (2) 33-37



Porcs à l'engraissement sur caillebotis

Justification de ces pratiques

Les caillebotis permettent aux fientes de tomber dans une fosse à lisier, située en-dessous des animaux. Ainsi, ils ne sont pas en contact avec leurs excréments et les problèmes sanitaires sont limités.

Systèmes alternatifs et avantages

Le système béton + paille (litière de paille sur un sol en béton) est proposé. Seulement 10% des engraisseurs (et 30% des naisseurs) utilisent ce système².

Les animaux y ont plus de surface disponible et peuvent eux-mêmes séparer leurs zones de vie (repos, alimentation, déjection). Pour éviter les problèmes sanitaires, les animaux ont plus d'espace et ne sont eux-mêmes, par conséquent, pas en proximité avec leurs déjections. Et surtout les animaux ont un objet à manipuler : la paille. Les objets mis pour l'enrichissement du milieu doivent être déformables, « machouillables » et même destructibles. (c'est pourquoi les chaînettes en métal ne sont pas entièrement satisfaisantes pour les scientifiques³). Pour l'environnement du cochon, deux choses sont importantes : donner suffisamment d'espace pour qu'ils puissent se créer eux-même leurs zones de vie, et la possibilité de manipulation d'objet. **Donner de la paille aux cochons permet de satisfaire leurs besoins comportementaux d'exploration.**

! Bon à savoir !

Les cochons sont très propres ! Ils séparent eux-mêmes leurs zones de déjections, leur aire de vie et le lieu du nourrissage.

Réglementation

(8) « Les porcs doivent disposer d'un environnement correspondant à leur besoin d'exercice et à leur nature d'animal fouisseur. Leur bien-être semble compromis en raison de l'espace très restreint dont ils disposent ».

(10) « Les truies ont volontiers des interactions sociales avec d'autres porcs, à condition de disposer de leur liberté de mouvement et de se trouver dans un environnement d'une certaine complexité. Il y a lieu d'interdire le confinement permanent des truies dans un espace restreint. »

Article 3

5. « Les États membres veillent à ce que, sans préjudice des exigences prévues à l'annexe I, les truies et les cochettes aient en permanence accès à des matières manipulables répondant au minimum aux exigences pertinentes de ladite annexe. »

Annexe 1 chapitre I

1) « Sans préjudice de l'article 3, paragraphe 5, les porcs doivent avoir un accès permanent à une quantité suffisante de matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation suffisantes, tels que la paille, le foin, le bois, la sciure de bois, le compost de champignons, la tourbe ou un mélange de ces matériaux qui ne compromette pas la santé des animaux. » ➔

² Scientific Veterinary Committee. 1997. *The welfare of intensively kept pigs*. pp 188

³ Grandin, T. 1988. *Environmental Enrichment for Confinement pigs*. Livestock Conservation Institute, Annual Meeting Proceedings. 119-123

5) « Les sols doivent être lisses mais non glissants de manière à ce que les porcs ne puissent pas se blesser et doivent être conçus, construits et entretenus de façon à ne pas causer de blessures ou de souffrances aux porcs. Ils doivent être adaptés à la taille et au poids des porcs et, en l'absence de litière, former une surface rigide, plane et stable. »

Annexe 1 chapitre II

B 3. « Au cours de la semaine précédant la mise-bas prévue, les truies et les cochettes doivent pouvoir disposer de matériaux de nidification en quantité suffisante à moins que le système d'évacuation ou de récupération du lisier utilisé dans l'établissement ne le permette pas. »

D 3. « Lorsque des signes de combats violents sont constatés, les causes doivent en être immédiatement recherchées et des mesures appropriées, telles que la mise à disposition de grandes quantités de paille pour les animaux, si possible, ou d'autres matériaux permettant des activités de recherche, doivent être prises. Les animaux à risque ou les animaux particulièrement agressifs doivent être maintenus à l'écart du groupe. »

Attention aux mauvaises interprétations de la réglementation !

De nombreuses disparités peuvent être observées entre le texte d'origine de la Directive et l'information transmise aux éleveurs par les filières professionnelles.

La liste des matériaux possibles n'est pas toujours la même que celle de la directive (tels que la paille, le foin, le bois, la sciure de bois, le compost de champignons, la tourbe ou un mélange de ces matériaux qui ne compromette pas la santé des animaux). Par exemple, les Fiches 2007 et 2009 du Ministère de l'agriculture sur la conditionnalité indiquent que «tous les porcs doivent avoir accès en permanence à des matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation (tels que la paille, le foin, la sciure de bois, le compost de champignon, la tourbe ou autres matériaux à condition qu'ils ne provoquent pas de blessure aux animaux».

Selon l'IFIP, la liste des matériaux n'est pas figée. L'IFIP affirme que «tout objet ou matériau satisfaisant les exigences de la Directive et qui ne compromet pas la santé des animaux est possible (ballon, chaîne, rondin de bois...)» peut être mis à disposition. De même, Porc Magazine/Chambre d'Agriculture énumère les matériaux concernant l'accès permanent à des matières manipulables comme suit: «paille, sciure, foin ou à défaut d'une chaîne d'une corde ou d'un jouet (pas de liste fermée)». Selon TechniPorc, les objets les plus fréquemment rencontrés sont l'utilisation de chaînes, de bidons, de ballons, de rondins de bois ou de jouets commerciaux.

Valérie COURBOULAY 2005. Quel type d'objet fournir aux porcs en engraissement ? TechniPorc, 28 (2), pp 6

2) Retirer l'aspect routinier des mutilations des porcelets

Comportements des cochons

Les porcelets jouent beaucoup avec leurs congénères et mettent en place une hiérarchie. Le manque d'espace et un environnement exempt d'objets à manipuler impliquent une sur-agressivité entre les individus, pouvant entraîner des blessures².

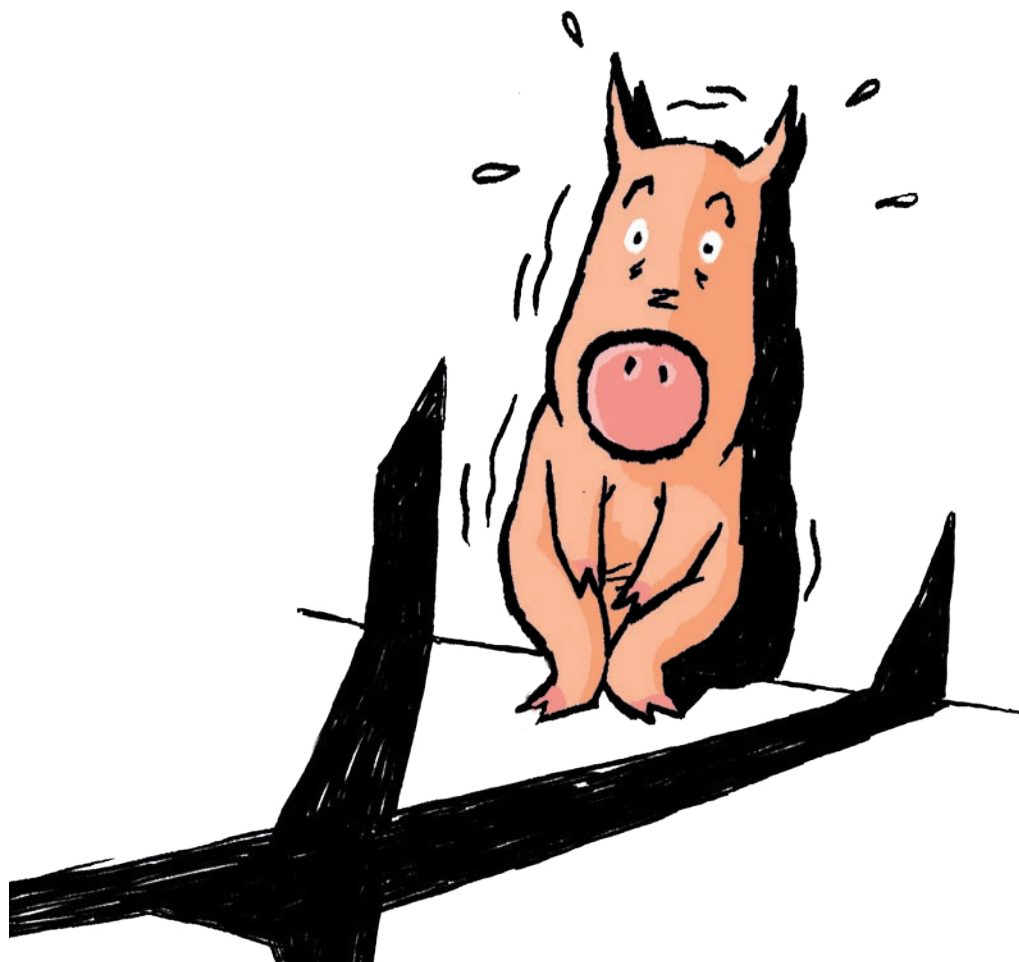
Pratiques actuelles en France

A titre préventif, les queues et les dents des porcelets sont coupées (par pince coupante chauffante ou par meule. Les porcelets sont castrés avant 7 jours (de manière chirurgicale : coupe de la peau avec un scalpel, sortie des testicules et coupe du cordon séminal), Toutes ces manipulations sont effectuées de manière systématique⁴ et **sans anesthésie**.

Justifications de ces pratiques

Dans un environnement très pauvre, les porcs manquent de stimulation extrême. Un phénomène apparaît : le **cannibalisme**. En jouant avec la queue ou les oreilles du plus faible et du moins réactif d'entre eux, ses parties se mettent à saigner, ce qui attire ensuite un nombre grandissant d'animaux. Certaines truies sont blessées aux mamelles par leurs petits.

Les mâles non castrés seraient plus agressifs. Mais la justification de la castration est qu'elle permet d'éviter la production de deux **substances odorantes** (le scatol et l'androstérone). La viande de mâles non castrés aurait un goût plus fort que certains consommateurs n'apprécieraient pas. →



² Scientific Veterinary Committee. 1997. The welfare of intensively kept pigs. pp 188

⁴ Bataille, G., Rugraff, Y., Chevillon P. & Meunier-Salaün, M. C. 2002. Caudectomie et section des dents chez le porcelet : Conséquences comportementales, zootechniques et sanitaires. TechniPorc, 25 (1) 5-13

Systèmes alternatifs et avantages

La réduction de l'agressivité entre les porcs en leur donnant plus d'espace et en enrichissant leur milieu (paille, morceau de bois...) peut permettre l'arrêt des mutilations systématiques. Pour les blessures des mamelles, les scientifiques ont prouvé que des traitements contre la mammite et l'hypogalactie (deux maladies fréquentes chez les femelles allaitantes) sont plus efficaces pour protéger la mère⁵. De nombreuses douleurs sont ainsi évitées (les animaux souffrent sur le moment et pendant 12 heures⁴).

Concernant la castration, les alternatives sont plus nombreuses : produire des mâles entiers (non castrés), et détecter à l'abattoir, sur les carcasses, celles qui sentent fort avec un nez électronique (machine électronique qui détecte les odeurs indésirables de manière plus précise que le nez humain). Les verrats (mâles entiers) ont des meilleurs résultats zootechniques que les porcs castrés. Il existe aussi l'immunocastration, qui est un vaccin qui empêche directement la production d'hormones, sans avoir à castrer les porcs. Mais il est assez onéreux et n'est pas efficace à 100%, et de plus véhicule l'idée qu'il y a un problème avec la viande plus forte alors qu'en fait ce problème est minime et devrait être résolu directement sur la carcasse, pas sur l'animal vivant. Une troisième solution a été envisagée par les scientifiques : celle de la sélection génétique d'animaux ne synthétisant plus et/ou détruisant métaboliquement les substances non-désirées. Cependant, les travaux ne sont pas encore prêts pour être applicables à une sélection⁶. La non-castration éviterait de nombreuses souffrances (sur le moment et plus de deux jours après⁷ et les porcs entiers ne sont pas plus agressifs entre eux s'ils ont un espace suffisant et des objets à manipuler. Le nez électronique testé en Allemagne (en cours de test) ne détecte que 3% de carcasses à odeurs fortes (où la viande peut, de plus, être réutilisée en produits épicés ou en préparation). Le gain de temps et d'argent de la non castration s'équilibrerait avec le coût du nez électronique.

Réglementation

Annexe 1

8) Interdiction de :

1. réduire les coins et section partielle de la queue sur une base de routine (il faut au préalable qu'il existe démontrer preuve à l'appui, l'existence de caudophagie, préalable et la tentative infructueuse de mise en œuvre de mesures particulières)

2. castrer par le déchirement des tissus. Si la castration ou la section partielle de la queue sont pratiquées plus de sept jours après la naissance, une anesthésie complétée d'une analgésie prolongée doit être réalisée par un vétérinaire.

(11)

« La section partielle de la queue, la section partielle et le meulage des dents peuvent causer aux porcs une douleur immédiate, qui peut se prolonger. La castration peut entraîner une douleur de longue durée qui est encore plus vive en cas de déchirement des tissus. Ces pratiques nuisent donc au bien-être des porcs, en particulier lorsqu'elles sont exécutées par des personnes non compétentes et inexpérimentées. En conséquence, des règles doivent être définies afin d'améliorer ces pratiques. »

Avant d'effectuer les mutilations, l'éleveur devrait « démontrer preuve à l'appui, l'existence de caudophagie », et ce malgré la mise en œuvre des pratiques visant à diminuer la sur-agressivité. Actuellement, il est très difficile de connaître ces pratiques. Selon nos sources, l'IFIP travaillerait à l'élaboration d'une liste les relatant (7 ans après la mise en application du texte !). Cette partie de la législation est donc difficile à mettre en pratique actuellement.

⁴ Bataille, G., Rugraff, Y., Chevillon P. & Meunier-Salaün, M. C. 2002. Caudectomie et section des dents chez le porcelet : Conséquences comportementales, zootechniques et sanitaires. *TechniPorc*, 25 (1) 5-13

⁵ Bataille, G., Rugraff, Y., Meunier-Salaün, M. C., Bregeon, A. & Prunier, A. 2002. Conséquences comportementales, zootechniques et physiologiques de l'épointage des dents chez le porcelet. *Journées de la Recherche Porcine*, 34, 203-209

⁶ Robic, A., Larzul, C. & Bonneau, M. 2008. Genetic and metabolic aspects of androstenone and skatole deposition in pig adipose tissue: A review. *Genetics Selection Evolution*, 40, 129-143

⁷ Gadonna, M. 2008. Castration des porcelets sous anesthésie ou analgésie : évaluation comportementale et physiologique de la douleur. Mémoire de fins d'études Master Professionnel d'Ethologie Appliquée, Université Paris XIII Psychophysologie U.F.R. L.S.H.S. pp 28.

3) Favoriser la réunion des truies et des porcelets

Comportements des cochons

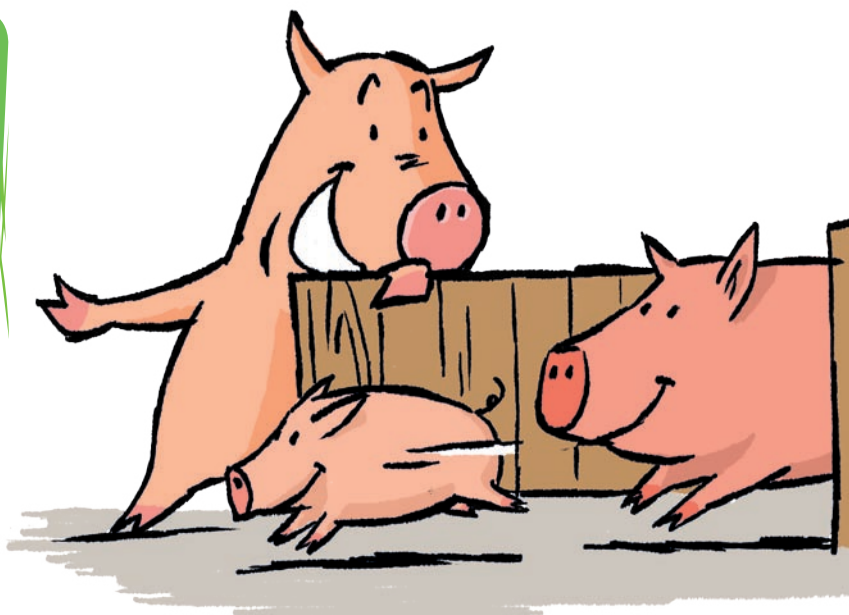
Le cochon est un animal très intelligent qui a de grandes capacités d'apprentissage et des relations sociales complexes. Le rôle de l'apprentissage de la mère aux porcelets est très important et peut être décisif pour leur comportement et leur bien-être futur. Le travail de mise-bas est source de nombreuses douleurs, l'animal doit avoir la possibilité de se mettre dans des positions qui lui conviennent le mieux afin de gérer lui-même sa douleur.

Pratiques actuelles en France

Les truies mettent bas dans des cases individuelles, **sans possibilité de se retourner** et sans aucun accès à leurs petits. Elles restent dans ces cages pendant toute la lactation : les truies allaitent leurs petits à travers les barreaux. Les truies présentent souvent des stéréotypies (comportements anormaux répétés et sans utilité : machouillage des barreaux, aller-retour de la mâchoire sur les barreaux, etc.), signes d'un mal-être important.

! Bon à savoir !

Ces stéréotypies sont souvent visibles chez les animaux de cirques ou de zoos ; elles se déclinent sous d'autres formes tels que les aller-retours incessants devant la cage.



Cage de mise-bas classique : la truie est entravée, sans possibilité de se retourner ou d'avoir des contacts avec ses petits.



Truie présentant des stéréotypies.



Justifications de ces pratiques

La cage de mise-bas trouve sa justification dans la réduction de l'écrasement des porcelets, qui est la première source de mortalité chez les porcelets².

Systèmes alternatifs et avantages

La truie doit être **libre de ses mouvements**, comme dans le cas des cases de type «*Thierry Schweitzer*». Elle doit être libre de ses mouvements, mais séparée des autres mères, et avec une lampe chauffante pour les petits et de la paille pour tous. Les résultats zootechniques sont très proches voire meilleurs que dans les systèmes en entravement (survie des porcelets, mortalité des truies, etc.⁸). Des éleveurs satisfaits de l'élevage des truies en groupe témoignent que les truies sont plus calmes, plus facilement manipulables, que la mise-bas est plus rapide avec une mortalité et un temps de travail identique⁹.



Cage de mise-bas non-entravée «*Thierry Schweitzer*». Elle permet à la mère de construire un nid avec de la paille, de se mouvoir librement. Les porcelets y sont élevés en groupe sur paille.

Réglementation

Article 3

4.

Pour les exploitations nouvelles⁽¹⁾ depuis le 1er janvier 2003 : les truies et cochettes doivent être élevées en groupe pendant une période débutant quatre semaines après la saillie et se terminant une semaine avant la date prévue pour la mise-bas.

- Pour les exploitations existantes au 1er janvier 2003, les systèmes en truie bloquée peuvent perdurer jusqu'au 31 décembre 2012. À compter du 1er janvier 2013, toutes les exploitations devront passer en conduite de truies en groupe.

- Pour les exploitations existantes au 1er janvier 2003 et ayant un système de truies à l'attache, il est possible de passer en truie bloquée jusqu'au 1er janvier 2013 à condition que les travaux nécessaires ne consistent qu'en un réaménagement interne des bâtiments.

3. Depuis le 1er janvier 2006, il est interdit de disposer d'un système de truies à l'attache pour toutes les exploitations.

⁽¹⁾ Exploitation nouvelle : construction nouvelle ou reconstruite ou mise en service depuis le 1er janvier 2003.

Article 4

« Les États membres veillent à ce que les truies et les cochettes soient en groupe pendant une période débutant quatre semaines après la saillie et s'achevant une semaine avant la date prévue pour la mise-bas. Les côtés de l'enclos dans lequel se trouve le groupe doivent avoir une longueur supérieure à 2,8 mètres. Lorsque le groupe comporte moins de six individus, les côtés de l'enclos dans lequel il se trouve doivent avoir une longueur supérieure à 2,4 mètres.

² Scientific Veterinary Committee. 1997. *The welfare of intensively kept pigs*. pp 188

⁸ Arey, D. & Brooke, P. 2006. *Animal welfare aspects of good agricultural practice : pig production*. CIWF (Compassion In World Farming) Trust. pp 182.

⁹ Témoignage de Benoît Raguénès, éleveur à Ploumoguier dans le nord Finistère (Forum Pigalys Morbihan).

Par dérogation au premier alinéa, les truies et les cochettes élevées dans des exploitations de moins de dix truies peuvent être maintenues individuellement pendant la période prévue audit alinéa pour autant qu'elles puissent se retourner facilement dans la case. »

Annexe 1 Chapitre II

B 4. « Un espace libre doit être aménagé derrière la truie ou la cochette pour permettre une mise-bas naturelle ou assistée. »

B 5. « Les loges de mise-bas où les truies peuvent se mouvoir librement doivent être munies de dispositifs de protection des porcelets tels que des barres. »

C 2. : « Lorsqu'une loge de mise-bas est utilisée, les porcelets doivent pouvoir disposer d'un espace suffisant pour pouvoir être allaités sans difficulté.

C 3. : « Aucun porcelet ne doit être séparé de sa mère avant d'avoir atteint l'âge de 28 jours, sauf si le non-sevrage est préjudiciable au bien-être ou à la santé de la truie ou du porcelet.



La directive 2003 s'appelle aussi : directive truie en groupe 2013. Cette appellation est trompeuse. Les truies doivent en effet être en groupe, mais pas en permanence ! Cette obligation n'est valable que pendant une partie de la gestation. Par cycle de 22 semaines environs (depuis la saillie, 17 semaines de gestation puis 4 semaines de lactation et 2 semaines de sevrage), la truie ne sera en groupe que 12 semaines.

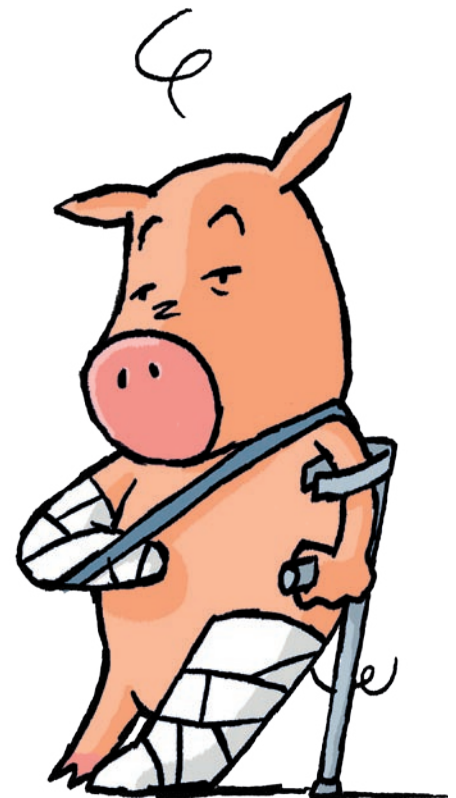
4) Limiter les problèmes de boiteries chez les cochons

Comportements des cochons

Les cochons ont besoin de marcher, de courir, de faire de l'exercice, ... La sélection génétique, en sélectionnant une croissance rapide et une plus lourde carcasse, a induit une plus grande fréquence d'un syndrome congénital et héréditaire. Accentué par les systèmes intensifs qui réduisent l'activité des animaux, les cochons ont « les pattes faibles ».

Pratiques actuelles en France

Les animaux sont atteints d'ostéocondros (patte faible car cartilage friable et trop de poids sur les pattes²), **boitent**, parfois ne peuvent plus du tout marcher. Ce problème se détecte plus souvent sur les truies car elles vivent plus vieilles et vieont moins de possibilité d'activité que les porcs à l'engraissement. Elles sont appelées : truies « mal-à-pied ». Elles ne peuvent plus se déplacer en fin de vie et l'aménée à l'abattoir est très difficile. Cela induit beaucoup de douleur pour ces animaux, qui sont souvent transportés de manière illégale (ils devraient être euthanasiés à la ferme) et avec trop souvent des brutalités pour les faire avancer.



² Scientific Veterinary Comittee. 1997. The welfare of intensively kept pigs. pp 188

Justifications de ces pratiques

Suite à la sélection génétique unidirectionnelle pour une croissance plus rapide, une plus lourde carcasse et un taux de muscle/gras augmentant, on a vu l'apparition de ce syndrome, congénital et héréditaire. Il s'est accentué avec le système intensif où les animaux ne marchent presque plus et sont sur caillebotis².

Systèmes alternatifs et avantages

Utiliser les **racés rustiques** (par définition moins sélectionnées et plus robustes), permet de limiter très fortement l'apparition de ce syndrome. Certaines races locales (Gasconne, Basque), ont des performances zootechniques très intéressantes et profitent d'une filière de valorisation dynamique¹⁰. Il est très important de contre-sélectionner ce syndrome (il constitue un signal d'alarme sur les dangers d'une sélection trop pointue qui omet les dommages collatéraux). Des animaux rustiques, avec un peu moins de poids sur les jambes et de meilleures articulations qui peuvent courir, ne plus se coincer les pattes dans les caillebotis, auront un bien-être accru car souffriront moins au quotidien et seront moins brutalisés pendant le transport ou à l'abattoir.

La diminution de la densité des animaux et la mise à disposition de paille permettraient aux animaux de pouvoir être plus musclés.

Réglementation



Annexe 1 Chapitre I

5) Les sols doivent être lisses mais non glissants de manière à ce que les porcs ne puissent pas se blesser et doivent être conçus, construits et entretenus de façon à ne pas causer de blessures ou de souffrances aux porcs.

¹⁰ Lenoir, H., Luquet, M. & Mercat, M. J. 2002. Effectifs et performances de reproduction des 5 races locales porcines françaises. *TechniPorc*, 25 (5) 25-30

Conclusion

Les cochons sont des animaux très intelligents. Ils vivent en petits groupes familiaux et sont très sociaux. Animaux fouisseurs de nature, ils sont très actifs et passent la majeure partie de leur temps d'activité à la recherche de nourriture. Les truies sont de très bonnes mères : elles construisent un nid pour accueillir leurs petits et ont un rôle très important dans leur développement intellectuel et social.

L'élevage actuellement majoritaire des porcs n'est pas adapté à leur besoins comportementaux. De nombreux troubles du comportement apparaissent (stéréotypies, frustrations, ...). La gestion de ces problèmes est centré sur les conséquences : les cochons se mordent la queue, on leur coupera donc la queue. La nature du problème n'est pas pris en compte.

D'autres systèmes d'élevages existent, plus respectueux de ces animaux très sensibles. Les cochons y sont élevés dans des densités plus faibles, ont des matériaux à manipuler (paille ou espace herbeux), les truies y mettent bas libres de leur mouvement. Tout au long des lectures qui ont permis de rédiger cette fiche, trois éléments nous paraissent centraux : la sociabilité, l'espace et la paille.

Et comme le dit si bien le cochon Paillasson (mascotte de la campagne), le bonheur est dans la paille !

Bibliographie

Arey, D. & Brooke, P. 2006. Animal welfare aspects of good agricultural practice : pig production. CIWF (Compassion In World Farming) Trust. pp 182.

Bataille, G., Rugraff, Y., Chevillon P. & Meunier-Salaün, M. C. 2002. Caudectomie et section des dents chez le porcelet : Conséquences comportementales, zootechniques et sanitaires. TechniPorc, 25 (1) 5-13

Bataille, G., Rugraff, Y., Meunier-Salaün, M. C., Bregeon, A. & Prunier, A. 2002. Conséquences comportementales, zootechniques et physiologiques de l'épointage des dents chez le porcelet. Journées de la Recherche Porcine, 34, 203-209

Courboulay, V., Bregeon, a., Massabie, P. & Meunier-Salaün, M. C. 2003. Quel type de sol en engraissement ? Comparaison caillebotis partiel / caillebotis intégral pour différents critères d'évaluation du bien-être des animaux. TechniPorc, 26 (2) 33-37

Gadonna, M. 2008. Castration des porcelets sous anesthésie ou analgésie : évaluation comportementale et physiologique de la douleur. Mémoire de fins d'études Master Professionnel d'Ethologie Appliquée, Université Paris XIII Psychophysiologie U.F.R. L.S.H.S. pp 28.

Grandin, T. 1988. Environmental Enrichment for Confinement pigs. Livestock Conservation Institute, Annual Meeting Proceedings. 119-123

Lenoir, H., Luquet, M. & Mercat, M. J. 2002. Effectifs et performances de reproduction des 5 races locales porcines françaises. TechniPorc, 25 (5) 25-30

Robic, A., Larzul, C. & Bonneau, M. 2008. Genetic and metabolic aspects of androstenone and skatole deposition in pig adipose tissue: A review. Genetics Selection Evolution, 40, 129-143

Scientific Veterinary Committee. 1997. The welfare of intensively kept pigs. pp 188

Témoignage de Benoît Raguénés, éleveur à Ploumoguier dans le nord Finistère (Forum Pigalys Morbihan)